

*COMMUNE DE SERVON
(SEINE ET MARNE)*

Servon, le 13 décembre 2023

**ARRETE PERMANENT n° 145/23
Portant sur la réglementation de la circulation pour les
travaux Année 2024 sur la commune de SERVON**

Le Maire de la commune de SERVON (Seine et Marne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2215-5,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

CONSIDERANT qu'il importe à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRETE :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, pour la durée et suivant les besoins des travaux, SUEZ EAU France, ainsi que ses sous-traitants :

- **SECHE ENVIRONNEMENT (ITV)** 3 rue Léonard de Vinci 91220 LE PLESSIS PATE
- **SECHE ENVIRONNEMENT (Curage)** 2 rue de la Sablière 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
- **AXEO** 21, rue Jules Guesde 91860 Epinay-sous-Sénart
- **SEIP** Rue de la Prairie 91160 SAULX LES CHARTREUX SAULX-LES-CHARTREUX
- **BIR** 38 Rue Gay Lussac 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
- **IDF SMTP** 5 route du camps 77550 REAU Villaroche
- **GTO** 16 avenue Condorcet 91240 SAINT MICHEL SUR ORGE
- **E.S.T.P.** 45, Rue du Général Leclerc 77170 BRIE COMTE ROBERT
- **T.P.S.M** 70, rue Blaise PASCAL 77554 MOISSY CRAMEYEL cedex
- **JEAN LEFEBVRE** ILE DE France 5/7, Rue Gustave Eiffel – BP. 82 91351 GRIGNY CEDEX

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2023

Application agréée F. Ingalta.com

99_AR-077-217704501-20231215-145_23-AR

- **BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES** Z.I. Des Ebisoires 13 Rue Frères Lumières
– CS60104 78370 PLAISIR
- **ALPHA TP** 9-11 rue du Coq Gaulois 77170 BRIE COMTE ROBERT

Sont autorisées à occuper le domaine Public pour réaliser **les travaux d'entretien, de réparation et de raccordement sur les réseaux d'Eau Potable et d'assainissement.**

Article 2 : Du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, pour la durée et suivant les besoins du chantier, le stationnement sera gênant au droit des travaux.

Article 3 : Du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, pour la durée et suivant les besoins du chantier, la circulation au droit des travaux sera alternée et régulée par des feux tricolores ou du personnel affecté à cet effet.

La circulation pourra être momentanément interrompue ou interdite nécessitant la mise en place de déviation.

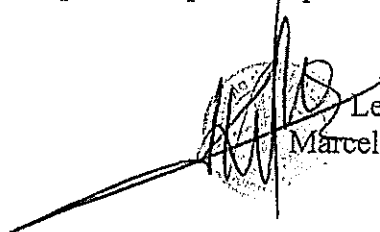
Article 4 : SUEZ EAU FRANCE et les Sociétés intervenant pour les différents travaux prendront toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers et signaler, de jour comme de nuit, tout empiètement sur la chaussée par l'apposition de plots, barrières, balisages disposés aux endroits convenables.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par son affichage par les soins de SUEZ EAU FRANCE ou de ses sous-traitants.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Circonscription d'Agglomération de Melun – Val de Seine
- Madame la responsable de La Police Municipale,
- Monsieur le commandant du Centre de Secours
- Monsieur le responsable des services Techniques municipaux,
- SUEZ Eaux France SAS, 51 Avenue de Sénart – 91230 MONTGERON

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

 Le Maire,
Marcel VILLAÇA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217704501-20231215-145_23-AR